

# LA LETTRE DU



## SNUipp 67 infos Lettre N° 26 du 12/09/08

Sommaire : Réunions d'infos syndicales - NBI - Nouvelle organisation de l'école - RASED danger - Indemnité de départ volontaire - Mobilisation et actions - Fichier Edvige

Merci de diffuser largement cette "lettre" afin d'informer l'ensemble de vos collègues.

Rentrée 2008 : j'y pense et puis...je n'oublie pas !

[Je me syndique au SNUipp67...](#)

- parce que collectivement nous sommes plus forts.
- pour être mieux informé et défendu.
- parce qu'avec la déduction fiscale (66%), cela me revient à peine à 4 euros par mois !

## Informations départementales

### Infos syndicales du 1<sup>er</sup> trimestre 2008:

**Envoyez votre demande au moins une semaine avant la date de la réunion**

#### **Du Temps pour se rencontrer, du temps pour échanger.**

Chaque enseignant a « droit » à deux demi-journées par année scolaire.

On peut choisir la réunion **la plus proche** de son école ou de son domicile.

Il n'est pas nécessaire d'être syndiqué pour y participer...

Les élus et délégués du personnel du SNUipp67, vont à la rencontre de **TOUS les enseignants** du Bas-Rhin!

#### **Venir à une réunion d'Info syndicale : pourquoi?**

Pour aborder tous les sujets : la mise en place des 60h d'aide personnalisée, le problème de la direction d'école, les rapports avec notre hiérarchie et les parents.

Les questions qui concernent notre carrière: les promotions, l'accès à la hors classe, les retraites, les inspections...

LIEU	DATE	ADRESSE	HORAIRES
Ecole des Romains <b>STRASBOURG</b>	Vendredi 3 Octobre 2008	61 Route des Romains <b>STRASBOURG</b>	14h -16h
Ecole P Pflimlin <b>BRUMATH</b>	Vendredi 10 Octobre 2008	Rue de Dingolfing <b>BRUMATH</b>	14h-16h
Ecole maternelle <b>SCHERWILLER</b>	Vendredi 10 Octobre 2008	3 rue de L'alumnat <b>SCHERWILLER</b>	14h -16h
Ecole Élémentaire <b>BISCHWILLER</b>	jeudi 16 octobre 2008	rue des Menuisiers <b>BISCHWILLER</b>	14h-16h
Ecole élémentaire Les cigognes <b>HOERDT</b>	jeudi 13 novembre 2008	7 rue de la Wantzenau <b>HOERDT</b>	14h-16h
Ecole du Sud <b>ILLKIRCH</b> GRAFFENSTADEN	Vendredi 14 novembre 2008	1 rue des Boulangers <b>ILLKIRCH</b>	14h-16h

Ecole JF Wentzel <b>WISSEMBOURG</b>	Vendredi 21 novembre 2008	1 place Bucer <b>WISSEMBOURG</b>	14h-16h
--	------------------------------	-------------------------------------	---------

Comment participer ?

**Un droit ?**

Oui ! Le décret du 28 mai 1982, qui régit l'exercice du droit syndical pour tous les fonctionnaires prévoit explicitement ces réunions. Dans le premier degré, ce droit s'exerce sous la forme de deux demi-journées de réunions d'informations syndicales par an.

**Est-on payé ?**

Oui ! cette demi-journée n'est pas une grève, elle est donc rémunérée.

**Qui peut y participer ?**

Tout le monde ! Syndiqués ou non, tous les instituteurs, professeurs des écoles, directeurs, titulaires, stagiaires...

L'Inspecteur d'Académie a été informé par le SNUipp.

Chaque participant avertit par courrier son IEN et prévient les parents. (Modèles de lettres : [je clique ici !](#))

**CLIS:NBI pour les « faisant fonction » : Il est temps de passer à l'action !**

Les collègues non spécialisés qui ont fait un recours auprès de l'IA du Bas-Rhin n'ont pas obtenu de réponse satisfaisante.

Nous les invitons à nous contacter pour passer à l'étape suivante : le recours au TA.

En effet plusieurs collègues non spécialisés exerçant ou ayant exercé en CLIS ont d'ores et déjà obtenu gain de cause dans leur recours au Tribunal Administratif et obtenu le versement rétroactif des 27 points de NBI jusqu'alors versés aux seuls enseignants spécialisés.

Par exemple, le TA de Nancy a jugé en juillet 2008 que :

*" il est constant que la requérante exerce l'une de ces fonctions (...ouvrant droit au bénéfice de la NBI...) ; que la défense n'évoque aucune disposition légalement prise subordonnant le versement de la NBI à la détention d'un diplôme "*

Le ministère n'a pas fait appel de ce jugement et plusieurs cas similaires ont été régularisés dans certains départements.

Nous vous incitons donc à poursuivre dans la démarche de recours systématique pour les collègues non diplômés, exerçant donc à titre provisoire en CLIS, sachant que :

- la déchéance quadriennale permet de remonter jusqu'à 4 années en arrière pour demander ce versement (pour mémoire, 27 points de NBI pendant un an = 1476,45 €..).

- seuls les collègues allant au recours obtiendront gain de cause. Nous vous communiquerons les modèles de recours à déposer au TA de Strasbourg sur simple demande.

**60 Heures d'aide personnalisée : acrobaties pour leur mise en place ! :**

La cacophonie continue ! Selon les circonscriptions, les IEN « incitent » avec plus ou moins d'insistance les équipes à choisir telle organisation plutôt que telle autre !!

Ne vous laissez pas déposséder du peu de prérogatives qu'il vous reste !!

C'est le conseil des maîtres qui propose une mise en place de cette aide : votre IEN ne peut pas vous imposer tel jour plutôt que tel autre ou une durée minimale de 45 minutes par exemple. S'il est bien fait mention de cette durée dans la circulaire de l'IA elle n'apparaît pas dans la circulaire ministérielle ! Vous pouvez donc opter pour des séances de 30 minutes (cela se fait dans un nombre important de départements) si vous jugez cette durée plus pertinente à votre situation.

De même pour les jours retenus...il paraît évident de prendre en compte la situation de l'école, des élèves ( imaginez 6 heures dans la journée d'un élève + 45 minutes encore, sans compter la cantine, la garde etc !), ou celle des ...enseignants ! Si un collègue travaille à temps partiel, il

proratise également les 60 heures d'aide personnalisée (cf note de service n° 2008-106 du 6 août 2008 publiée au BO n° 32 du 28 août 2008) ; il est donc logique que l'aide se déroule au moment où il est présent !

Si un IEN ne valide pas vos propositions n'hésitez pas à nous en informer.

Par ailleurs, lorsque vous aurez finalisé votre dispositif vous pouvez nous en faire part par mail au : [snu67@snuipp.fr](mailto:snu67@snuipp.fr) ou alors en téléchargeant [notre enquête départementale](#) afin que nous puissions faire un premier bilan de cette mise en œuvre.

## **NOUVELLE ORGANISATION DE L'ECOLE**

Vous trouverez sur notre site tous [les textes de loi publiés](#) (décrets et circulaires) relatifs à la nouvelle organisation de la semaine : organisation et fonctionnement des écoles - organisation du temps d'enseignement scolaire et de l'aide personnalisée - obligations de service des personnels enseignants du premier degré.

### **RASED : inquiétudes**

Vendredi 5 sept 2008 , Xavier Darcos était sur France Inter. Il a répondu à une question simple et précise de Sonia Bourane, journaliste. « *Il existait déjà dans les écoles une aide donnée par les Réseaux d'Aides Spécialisées ... qu'en est-il de leur futur ? M. Ferry parlait de la suppression de 8000 postes les concernant s'ils étaient supprimés ?* »

Réponse de Xavier Darcos: « *Nous n'avons pas l'intention de les supprimer mais nous voulons les sédentariser (pour être dans des écoles plus en difficulté que d'autres), qu'ils fassent partie de manière plus permanente des équipes pédagogiques et du fait de la mise en place aujourd'hui du soutien aux élèves en difficulté, ces aides (spécialisées) ne seront plus utiles.* »

Notre ministre avait promis une réflexion d'ici trois ans ... mais aucun changement depuis, ni aucune mention des RASED dans le fascicule distribué aux parents. L'Inspecteur d'Académie ainsi que l'ien ASH , sans nouveau texte auquel se référer, s'en tiennent au texte de 2002 à savoir que les personnels de réseaux (G et E) doivent 24h devant élèves + 3h de synthèse.

Ne confondons pas soutien personnalisé et aide spécialisée assuré par du personnel formé à cette mission. Ce n'est donc pas à eux à assurer le soutien directement devant les élèves.

## ***Informations nationales***

### **INDEMNITE DE DEPART VOLONTAIRE**

**NOUVEAU !!!!**

Depuis Juillet 2008, une indemnité de départ volontaire peut être attribuée aux collègues qui quittent définitivement la fonction publique à la suite d'une démission régulièrement acceptée.

*(Décret 2008-368 du 17 avril 2008 - Circulaire DGAFP B7 n° 2133 du 21 juillet 2008)*

Vous pouvez nous contacter ou vous vous rendre sur notre site pour en [connaître les conditions d'attribution, la marche à suivre ...](#)

### **MOBILISATION ET ACTIONS**

**11 octobre :** cette journée de **mobilisation** a été l'occasion de rencontrer les collègues et les parents d'élèves afin de leur faire part de nos grandes inquiétudes devant la remise en cause de l'école et le désengagement de l'Etat.

Les organisations syndicales dans un grand élan unitaire vous proposent d'autres moments pour nous mobiliser.

**7 octobre : journée de mobilisation interprofessionnelle**, sur l'emploi, précarité, pouvoir d'achat à l'appel de CGT, CFDT, UNSA, CGC, Solidaires, FSU. Les fédérations de la fonction publique ainsi que celles de l'éducation se réunissent dans les jours qui viennent pour décider des formes de l'action dans ces secteurs (grèves, manifs, rassemblement, ...).

**19 octobre : Manifestation nationale** de toute l'Education : cette journée se déroulera pendant la discussion budgétaire à l'Assemblée Nationale.

**Dès maintenant**, nous organisons une montée massive sur Paris. Si vous souhaitez nous accompagner, contactez-nous rapidement.

### **FICHER EDVIGE**

Vous trouverez en lien [le communiqué de presse du 10 septembre du Collectif « Non à Edvige »](#).

Nous pouvons nous réjouir du recul opéré par Nicolas Sarkozy – sur certains points - face à la mobilisation massive de l'opinion publique. Mais rien n'est encore acquis ... continuez à signer et à faire signer la pétition.